

LIFE
rivière
DORDOGNE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

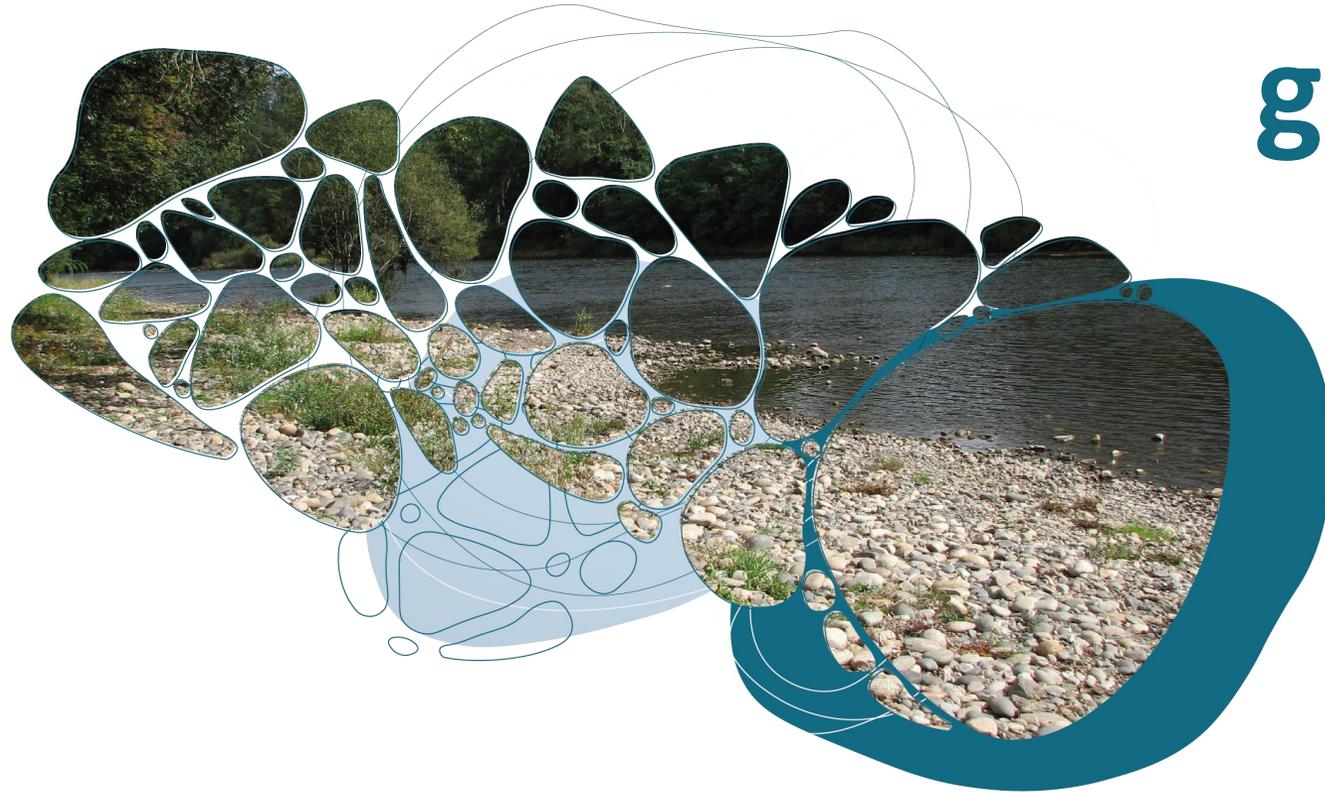
eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



La rivière Dordogne appartient au réseau européen Natura 2000 et elle constitue l'aire centrale de la Réserve de biosphère UNESCO

La gestion sédimentaire des grands cours d'eau

Séminaire du 7 février 2024,
Carsac-Aillac



2e session:

La mise en œuvre d'une stratégie
sédimentaire sur la vallée de la
Dordogne: principes, applications,
financement...

LIFE
rivière
DORDOGNE



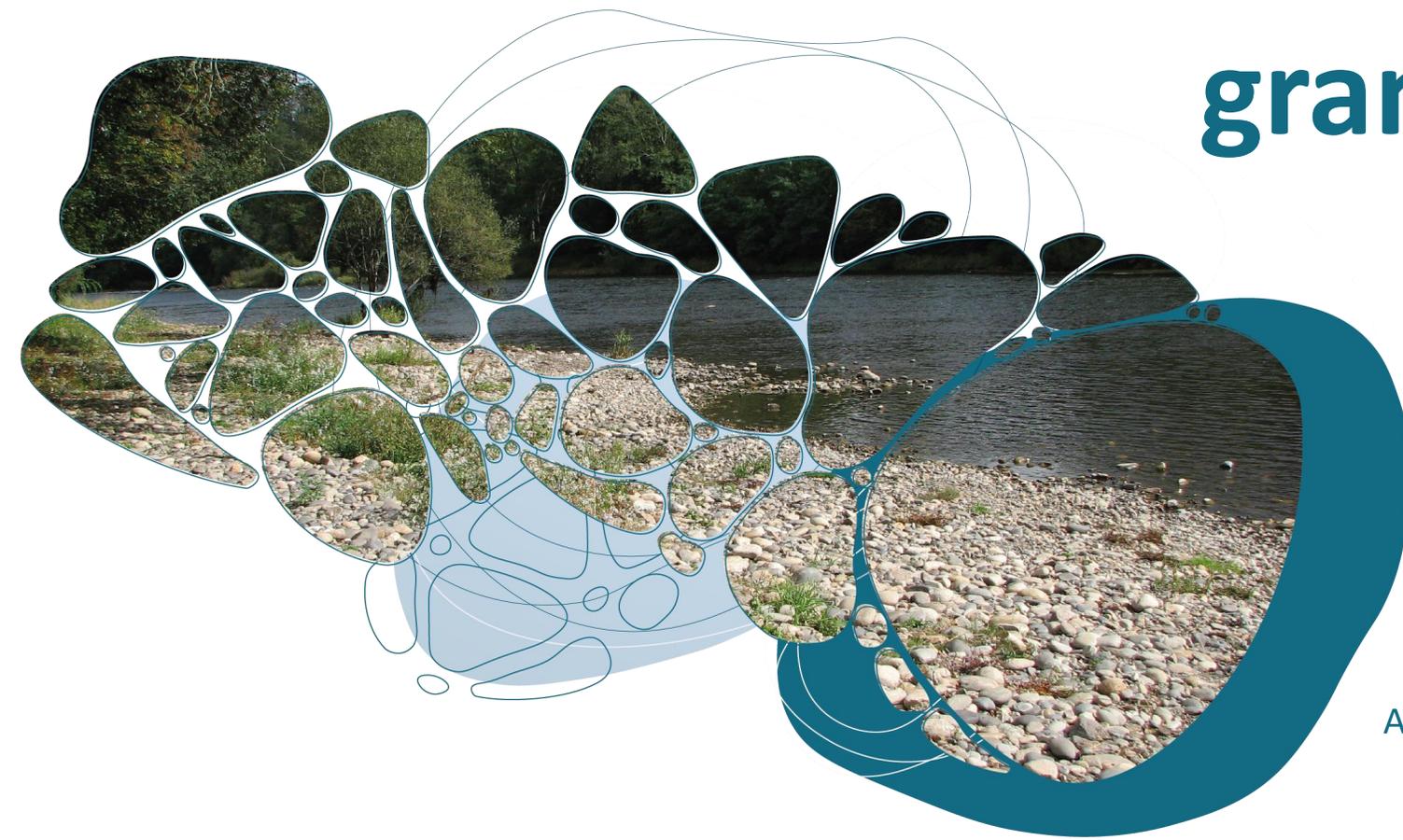
La rivière Dordogne appartient au réseau européen Natura 2000 et elle constitue l'aire centrale de la Réserve de biosphère UNESCO

La gestion sédimentaire des grands cours d'eau

Séminaire du 7 février 2024,
Carsac-Aillac

**MODALITES DE
FINANCEMENT ET LIEN
AVEC LE SDAGE**

Agence de l'eau Adour-Garonne
Célia NIGAY



CADRE DE LA GESTION DE L'EAU

Union européenne



France



Grands bassins hydrographiques



Echelle locale
Bassins versants

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000

Directive milieu marin 2008

Directive inondations 2011



Loi sur l'Eau 1992

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) 2006

Loi Grenelle 2



Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Plans de Gestion du risque Inondation (PGRI)

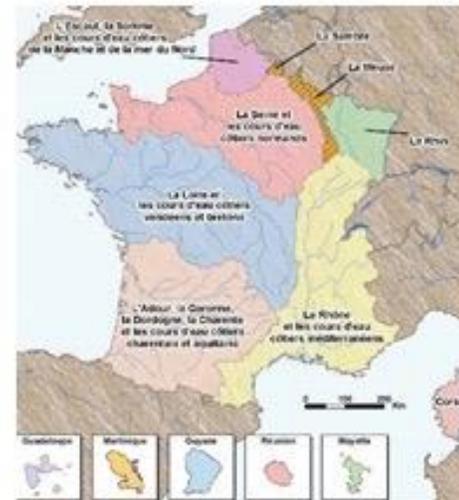
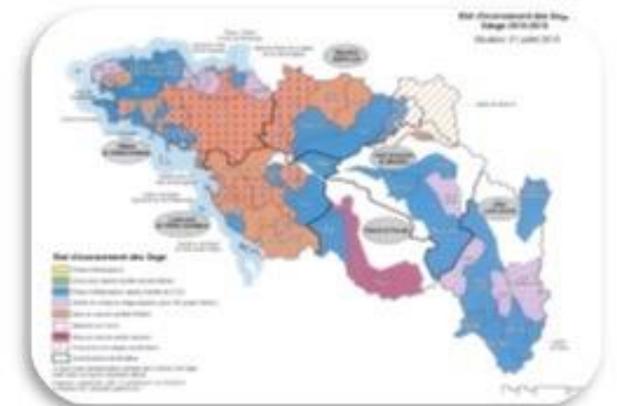


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Stratégie Locale de Gestion du risque Inondation (SLGRI)



LE SDAGE et son PDM 2022-2027

- Le SDAGE est le document qui planifie les priorités de la politique de l'eau dans chaque grand bassin. C'est le principal outil de mise en œuvre de la politique européenne dans le domaine de l'eau à l'échelle des grands bassins.
- Le SDAGE et son programme de mesures (PDM) sont conçus pour répondre à l'obligation de résultat de la DCE. Celle-ci vise l'atteinte du bon état des cours d'eau, lacs, nappes souterraines, estuaires et du littoral en 3 cycles de gestion de 6 ans : 2010-2015, 2016-2021, 2022-2027.
- Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'objectif du SDAGE du bassin Adour-Garonne est d'atteindre le bon état écologique pour 70% des masses d'eau superficielles en 2027.

Le SDAGE

Cadre de la politique de l'eau du bassin
Objectifs, grandes orientations et règles pour les atteindre

Le Programme de mesures (PDM)

ensemble des mesures à prendre sur le bassin pour atteindre les objectifs du SDAGE – synthèse des actions qui doivent être menées dans les bassins versants (au travers des plans d'actions opérationnels territorialisés)

Part du programme sur d'autres objectifs (solidarité, internationale...)

Le programme d'intervention de l'agence de l'eau

Contribution de l'agence de l'eau au programme de mesures

Les contributions des autres financeurs

Régions, départements, UE, etc.

Les contributions des autres acteurs

(réglementaires, gouvernance, conseil, accompagnement, etc.)

LA GESTION SEDIMENTAIRE DANS LE SDAGE- PDM

SDAGE du bassin Adour-Garonne 2022-2027 adopté par le Comité de Bassin du 10 mars 2022

ORIENTATION D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

○ RÉDUIRE L'IMPACT DES AMÉNAGEMENTS ET DES ACTIVITÉS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Préserver et gérer les sédiments pour améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques, assurer un transport suffisant des sédiments et limiter les impacts du stockage des sédiments dans les retenues :

- D8 : Améliorer les connaissances des cours d'eau à déficit sédimentaire
- D9 : Améliorer la gestion des matériaux stockés dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau
- D11 : Etablir et présenter un bilan des connaissances sur les extractions de matériaux alluvionnaires

LA GESTION SEDIMENTAIRE DANS LE SDAGE-PDM

- GÉRER, ENTRETENIR ET RESTAURER LES COURS D'EAU, LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LE LITTORAL
Gérer durablement les cours d'eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles :
 - D18 : Établir et mettre en œuvre les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants

Mesures du PDM concernant la restauration des milieux aquatiques :

- MIA02 :
 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
- MIA03 :
 - Coordonner la gestion des ouvrages
 - Aménager ou supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

- Dotation pour la restauration et la gestion des milieux, habitats et écosystèmes : 45 M€/an
- Actions des Programmes Pluriannuel de Gestion à l'échelle bassin versant :
 - sous maîtrise d'ouvrage partagée : 30%
 - sous maîtrise d'ouvrage unique ou issues de concertations à l'échelle BV et formalisées dans un document contractuel : 50%
- Restauration des milieux aquatiques de grande ampleur : 80%
 - Cours d'eau (espace de mobilité, lit majeur) : dotation max de 1,5 M€/an
 - Continuité écologique échelle tronçon Liste 2 : 2M€ sur 3 ans

11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

- Restauration de la continuité écologique :

	Liste 2 (politique apaisée)	Autre (hors liste 2)
Opérations collectives sur un axe (équipement et arasement/effacement)	80%	60%
Opération isolée d'équipement	50%	30%
Effacement/ arasement	80% (dans le respect textes législatifs et réglementaires)	60%
Enveloppes budgétaires	13 M€/an	3 M€/an max

LIFE
rivière
DORDOGNE



La rivière Dordogne appartient au réseau européen Natura 2000 et

La rivière Dordogne appartient au réseau européen Natura 2000 et
elle constitue l'aire centrale de la Réserve de biosphère UNESCO

Merci pour votre attention